

N° 2025-114

OBJET :*Tourisme – Approbation du budget
supplémentaire 2025 de l'OTAdL*

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :	24
pour :	24
contre :	00
abstention :	00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que le budget primitif 2025 de l'OTAdL a été approuvé par son Comité de Direction le 17 décembre 2024 et par le conseil communautaire le 14 janvier 2025. Elle souligne que le comité de direction de l'OTAdL a voté son budget supplémentaire 2025 lors de sa séance du 4 juin 2025 afin de reprendre les résultats comptables 2024. Conformément aux statuts de l'EPIC, il appartient désormais au conseil communautaire d'approuver ce budget supplémentaire 2025, sachant que le montant de la participation de la CCHC reste inchangé par rapport à celui prévu au BP 2025 (180 928 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** le budget supplémentaire 2025 de l'OTAdL tel qu'il lui a été présenté,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD